



UNITE DE COORDINATION DU PROJET

خلية تنسيق المشروع

## Lettre de Consultation de Fournisseurs

12 MAY 2022

### Objet : Fourniture matériel de vaccination

Monsieur **Idrissa DIARRA**, vous adresse, au nom et pour le compte du **Projet d'Appui au Pastoralisme au Sahel phase 2 (PRAPS II-MR)**, le présent dossier de Consultation de Fournisseurs ci-après « le Dossier », en vue de la livraison de **matériel de vaccination au profit de la DSV** telles que spécifiées et quantifiées dans le cadre de Devis Descriptif et Quantitatif figurant dans la troisième pièce du Dossier.

1. Vous êtes priés de présenter votre offre technique et financière (**avoir réalisé au moins un marché similaire en nature et volume durant les trois dernières années**) en remplissant les formulaires de soumission et de DDQE figurant au Dossier complétés par les autres éléments constitutifs de votre offre, et en déposant l'offre ainsi constituée sous plis fermé au Secrétariat du CIAIS du PRAPS, au plus tard le **18/05/2022 à 12 heures TU (UC-PRAPS ; Ilot P 45 (Ancien siège d'AMEXTIPE) Nouakchott – Mauritanie ; Boite postale 2258 ; téléphone : 00 222 4525 12 66 ; télécopie : 00 222 4529 10 43)**.
2. L'enveloppe fermée contenant l'offre doit porter exclusivement les mentions suivantes : «Mr le Président du **CIAIS** du PRAPS, Offre relative à **la Fourniture de matériel de vaccination au profit de la DSV** , à n'ouvrir qu'en séance de la Commission».
3. Les plis seront ouverts en séance publique de la Commission le **18/05/2022 à 12 heures TU** Les représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à la séance d'ouverture y sont invités.
4. Les candidats qui souhaitent obtenir des éclaircissements sur ce dossier, peuvent en saisir par écrit l'Ordonnateur au plus tard le **16/05/2022 à 15 heures**.
5. L'évaluation des offres sera faite à huis clos par la Commission sur la base des critères ci-après :
  - i- Conformité de l'offre aux exigences du dossier,
  - ii- Expérience du soumissionnaire dans l'exécution de commandes similaires,
  - iii- Montant de l'offre, pour les soumissionnaires qualifiés, dont l'offre technique conforme aux exigences du dossier aura été jugée satisfaisante.
6. La Commission,
  - i. attribuera le contrat au soumissionnaire qualifié au vu de son expérience, dont l'offre sera jugée conforme aux exigences du dossier de consultation et moins disante par rapport aux autres concurrents.
  - ii. n'est pas tenue de donner suite à la présente Consultation de Fournisseurs.

Dr. **Idrissa DIARRA**

